



Samuel Colin

Thomas Lacharme

Objectif d'investissement

L'objectif du FCP est double : - chercher à réaliser une performance supérieure de 2% à celle de l'€STR capitalisé, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 2 ans : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	156,74 M€
VL part M	1 142,45 €

Caractéristiques du FCP

Composition de l'indicateur de référence*

€STR Capitalisé (précompté) J 100%

* Depuis le 03 janv. 2022

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	14/05/2014
Date de 1ère VL de la Part	14/05/2014
Durée minimale de placement recommandée	Supérieure à 2 ans
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Non

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part M	FR0011758044
Ticker Bloomberg part M	FEDPRAM FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	12h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	Néant
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	1 part
Décimalisation	Non décimalisé

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,25% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR™
EUR Cautious Allocation - Global

NOTATION MORNINGSTAR
SUSTAINABILITY™



Au 31-12-2025

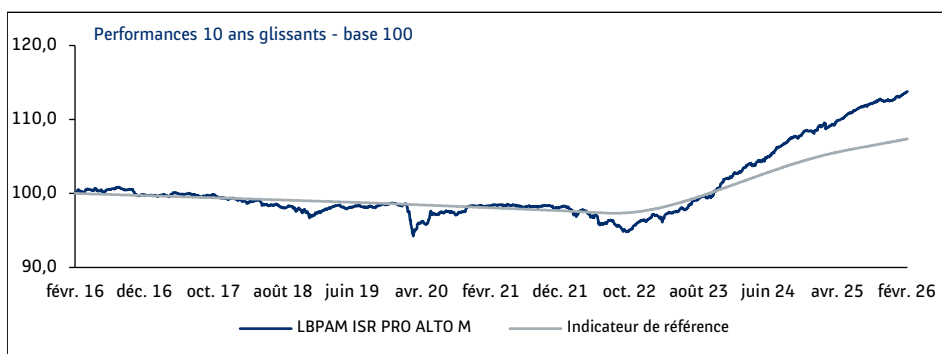


Au 31-07-2025

PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtées au 27 février 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	0,91%	0,47%	3,86%	17,38%	15,73%	13,79%
Indicateur de référence	0,32%	0,15%	2,08%	9,58%	9,50%	7,38%
Ecart de performance	0,59%	0,32%	1,78%	7,80%	6,23%	6,41%

PERFORMANCES ANNUELLES

	2025	2024	2023	2022	2021
OPC	3,93%	6,30%	5,81%	-1,72%	-0,14%
Indicateur de référence	2,24%	3,77%	3,30%	0,00%	-0,48%
Ecart de performance	1,69%	2,53%	2,51%	-1,72%	0,34%

PERFORMANCES ANNUALISÉES

	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	5,49%	2,96%	1,30%
Indicateur de référence	3,10%	1,83%	0,71%
Ecart de performance	2,39%	1,13%	0,59%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE

	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	0,70%	0,94%	1,17%	1,21%	1,22%
Ratio de Sharpe	2,10	1,90	2,05	0,94	0,48

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans	-6,58%	09/09/2016	23/03/2020	1345 jours
Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).			
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.			

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

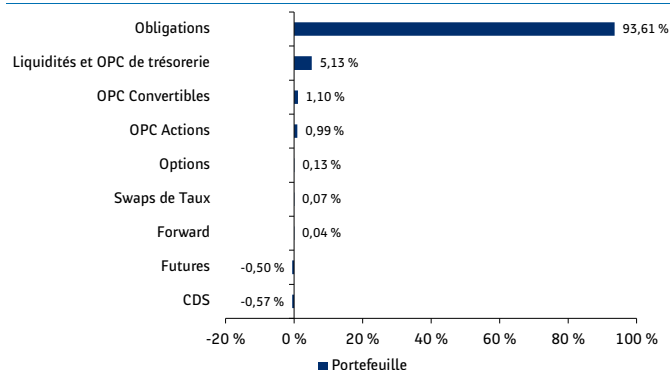
Commentaire de gestion

En février, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par un flux dense de publications d'entreprises. En Europe, des résultats trimestriels hétérogènes ont entraîné des réactions contrastées, mais la tendance est restée globalement positive. Aux États Unis, les résultats d'entreprises sont restés très porteurs mais la prudence a dominé dans un contexte de doutes sur certains segments technologiques et d'attente de signaux plus clairs de la Fed, alors que les investissements massifs dans l'IA ont accentué la dispersion sectorielle. La décision de la Cour suprême d'invalider certains droits de douane a brièvement soutenu le sentiment de marché avant que les préoccupations autour de la croissance et de l'inflation ne reprennent le dessus. Au Japon, la stabilisation politique a soutenu les indices. Les actions européennes ont progressé de +3,6%, tandis que les actions américaines ont reculé de -0,8%. Les marchés émergents ont bénéficié d'un retour des flux vers l'Asie (+5,5%). Sur le marché obligataire, les taux européens ont baissé, reflétant des anticipations monétaires plus stables. Les indices souverains ont gagné +1,4% et le crédit de la « catégorie d'investissement » +0,6% dans un contexte de léger écartement des primes de risque. Le dollar est resté stable et le yen et la livre sterling se sont dépréciés face à l'euro.

Nous avons tiré parti de la baisse des taux pour progressivement réduire la sensibilité taux dans une logique de prise de profit et de réduction du risque, compte tenu d'un potentiel de baisse de taux devenant limité. Nous avons également allégé l'exposition actions, cette dernière étant en fin de mois uniquement construite via des calls afin de garder un risque maîtrisé. Enfin, l'exposition aux obligations d'entreprises restait partiellement couverte afin de garder une sensibilité modérée ; la gestion est restée active sur le segment notamment à travers le marché primaire.

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



Hors bilan : -20,02% Futures, 7,94% Options

5 PRINCIPALES OBLIGATIONS EN PORTEFEUILLE

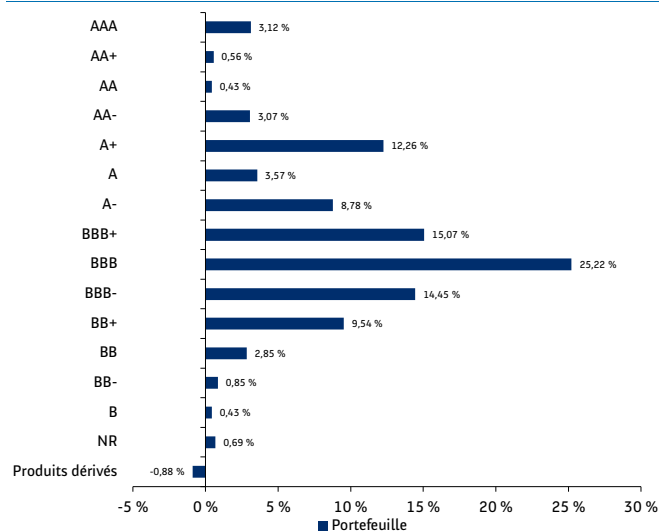
Libellé	Nature de titre	% de l'actif net
FRANCE O.A.T. 2.700% 25-02-31	Obligations	6,43%
UK TSY GILT 4.000% 22-10-31	Obligations	1,86%
JAPAN GOVT 20-YR 2.500% 20-06-45	Obligations	1,63%
ASR NEDERLAND NV TR 07-12-43	Obligations	1,39%
LA BANQUE POSTAL TR 01-04-31	Obligations	1,13%

INDICATEURS CLÉS

Exposition globale actions	2,07%
Nombre de titres en portefeuille	164
Sensibilité du portefeuille *	2,06
Duration du portefeuille *	2,65
Maturité moyenne du portefeuille *	5,33 ans
Rating moyen du portefeuille *	BBB+

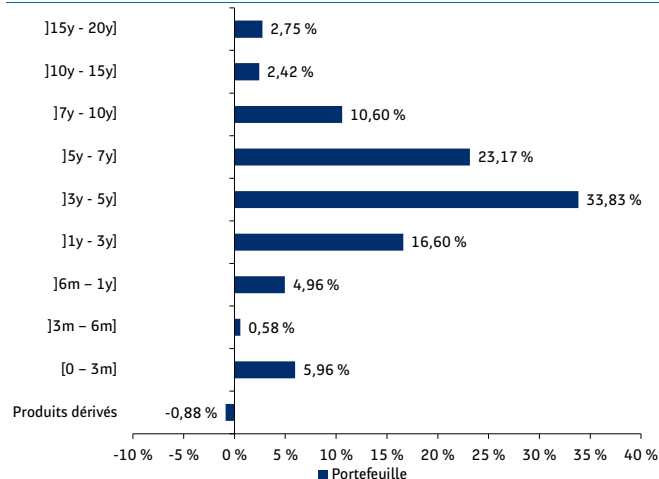
ANALYSE DE LA POCHES OBLIGATAIRE

RÉPARTITION PAR NOTATION LT EN % DE LA POCHES OBLIGATAIRE *



Algorithme de Bâle, en % de la poche obligations et OPC obligataires.

RÉPARTITION PAR MATURITÉ EN % DE LA POCHES OBLIGATAIRE *



En % de la poche obligations et OPC obligataires.

* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence.

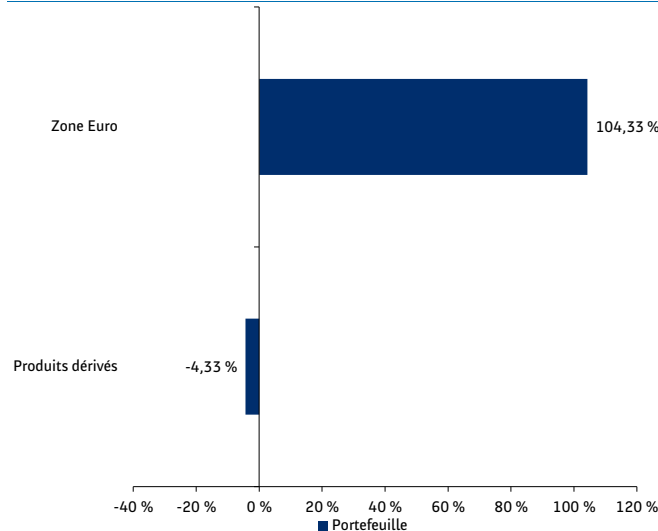
Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM

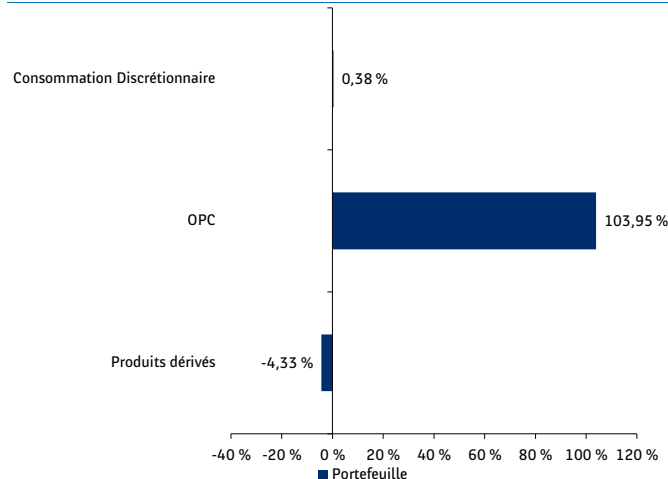
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

ANALYSE DE LA POCHES ACTION

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN % DE LA POCHES ACTIONS *



RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE LA POCHES ACTIONS *



PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,30
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	7,09

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

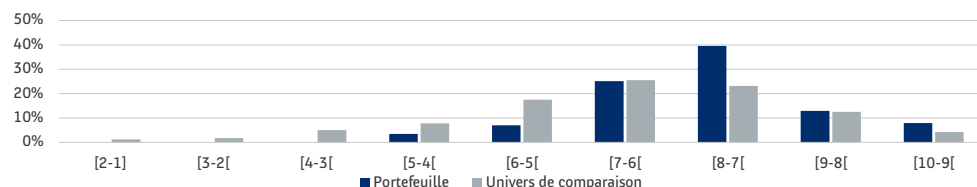
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	6,64	95,1%	6,14	98,8%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	7,23	95,1%	6,39	98,8%	
E - Transition Energétique	6,79	95,1%	6,33	98,8%	
T - Développement des Territoires	6,59	94,4%	6,16	97,3%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ALPHA BANK SA	2,2%	10,00	36,9%	35,5%	6,1%	21,5%
MERCIALYS SA	0,4%	9,94	25,6%	34,3%	29,6%	10,5%
EDP SA	0,6%	9,84	13,5%	36,5%	26,1%	23,9%
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA SA	0,5%	9,84	13,5%	36,5%	26,1%	23,9%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,0%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%

LBPAM ISR PRO ALTO M

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

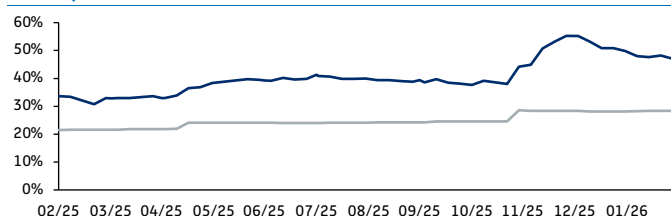
Portefeuille Engagement Minimum

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

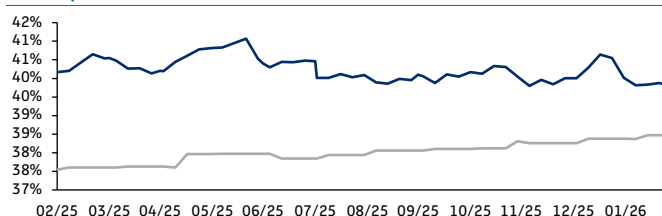
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	47,1%	28,3%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Mixité au sein des organes de gouvernance	39,8%	38,5%
Taux de Couverture	93,7%	65,5%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Mixité au sein des organes de gouvernance Source(s) : MSCI, CLARITY, GAIARATING	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.	% moyen de femmes au sein du conseil d'administration

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci répond à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.